

Extrait du registre
des délibérations de la commune de VARRAINS
séance du 06/07/2023

Date de la convocation 27/06/2023	L' an 2023, le 6 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de DELAMARE Pierre-Yves, Maire
Date d'affichage 27/06/2023	
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 9 Votants : 13	Présents : M. DELAMARE Pierre-Yves, Maire, Mmes : ABIVEN Janig, BIRIE-HABAS Cécile, REBEILLEAU Pascale, RENARD Catherine, MM : MUREAU Christophe, PELTIER Sylvain, REBEILLEAU Sylvain, ROBERT Eric Absent(s) : M. VERON Antoine Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BEUZIT Agnès à M. ROBERT Eric, VERRIEZ Catherine à M. REBEILLEAU Sylvain, MM : KIEFFER Thiébault à M. PELTIER Sylvain, PERCHERON Guillaume à M. DELAMARE Pierre-Yves Excusé(s) : Mme LACOINTE Mélanie Secrétaire : M. MUREAU Christophe

INTERVENTION DE M. DANIEL COTEL – Société COPHIAM - Dossier d'aménagement zone des Rogelins

La problématique repose sur la gestion des eaux usées et de l'implantation d'une pompe de relevage nécessaire à la zone d'aménagement et à la zone en partie construite. La Communauté d'Agglomération a acté l'implantation des réseaux de collecte des eaux usées Allée des tilleuls et rue des Lumois, mais ne veut pas prendre en charge la mise en place d'une pompe de relevage dont le coût est estimé à 40 000 euros.

Le Conseil Municipal est dans l'attente de précisions de la part de la Communauté d'Agglomération.

M. Daniel COTEL précise que le planning sera suivi tel qu'il avait été annoncé en avril dernier au Conseil Municipal en intégrant les fouilles archéologiques en septembre prochain. En matière de lancement du marché d'appel d'offres des voiries (Tilleuls et Lumois), le dossier sera finalisé par la Société PRAGMA ingénierie et remis à la mairie pour publication fin août 2023.

AFRIEJ CULTURE ET LOISIRS

VERSEMENT SUBVENTION JEUNESSE 2023

Dans le cadre des activités menées par l'association Familles Rurales Intercommunale Enfance Jeunesse Culture et Loisirs, les communes comme Artannes-sur-Thouet, Bellevigne-les-Châteaux, Distré, Les Ulmes, Rou-Marson, Varrains et Verrie participent au développement du projet « jeunesse ».

En 2023, la CAF par l'intermédiaire de la nouvelle Convention Territoriale Générale à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire finance directement les gestionnaires.

Suite au comité de pilotage du 16 janvier 2023, une nouvelle répartition de financement a été définie, à savoir que l'AFRIEJ obtiendra directement des financements par la CAF, de la participation de la commune du Coudray Macouard.

Monsieur le Maire expose que l'AFRIEJ demande une participation de 5266.74 euros pour l'année 2023.

Après avoir entendu cet exposé, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur le versement de ce montant pour l'année 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par manque de précisions sur ce dossier, décide de le reporter en septembre 2023. Des compléments d'informations seront demandés à l'AFRIEJ.

<p>2023-7-45 A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	<p><u>AFRIEJ CULTURE ET LOISIRS</u> <u>CONVENTION DE DIRECTION – ACCUEIL PERISCOLAIRE 2023-2024</u> CONSIDERANT la déclaration faite auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) pour l'année scolaire 2023-2024 pour laquelle un poste de direction est nécessaire pour la structure d'accueil périscolaire à l'Ecole Publique « Robert Clémot », Après avoir donné lecture de la convention à intervenir avec l'Association AFRIEJ, LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - EST FAVORABLE au principe de mise à disposition du personnel de l'AFRIEJ pour assurer la direction de l'accueil périscolaire de l'Ecole publique « Robert Clémot » pendant toute la période de l'année scolaire 2023-2024</p>
<p>2023-7-47 A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	<p><u>PERSONNEL COMMUNAL</u> <u>LANCEMENT CONSULTATION AUPRES DU CDG49 POUR CHOISIR UNE ASSURANCE DE PERSONNEL</u> LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération DECIDE de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1^{er} janvier 2024. Caractéristiques de la consultation : Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et contractuels, à l'exception de la maladie ordinaire, qui est exclue de cette couverture. garantie des charges patronales (optionnelle). Option : Franchise de 30 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.</p>
<p>2023-7-48 A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0</p>	<p><u>PERSONNEL CONTRACTUEL - RECRUTEMENT ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET CONTRAT POUR SURCROIT D'ACTIVITES PERIODE DU 04/09/2023 AU 31/08/2024</u> La commune souhaite recruter un adjoint technique dans le cadre d'un Accroissement temporaire d'activité ou saisonnier d'activité, pour assurer les missions suivantes : entretien des locaux scolaires et aide à la cantine scolaire, durant la période du 4 septembre 2023 au 31 août 2024. Le recrutement se fera sur une base d'un temps non complet soit 18 h mn par semaine et sur le grade d'adjoint technique échelle C1. Le salaire sera lissé sur une année avec une base hebdomadaire de 14 h 10 mn (compte tenu des vacances scolaires). Après avoir entendu cet exposé, LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - AUTORISE le recrutement d'un adjoint technique à temps non complet sur le grade des adjoints techniques dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités et dans le cadre d'une réorganisation des services scolaires et périscolaires pour la période du 4 septembre 2023 au 31 août 2024</p>
<p><u>DROIT DE PREEMPTION URBAIN</u> Les Menais – parcelle AB 283 – 121 m² Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas préempter.</p>	
<p><u>DROIT DE PREEMPTION URBAIN</u> Les Menais – parcelle AB 284 – 65 m² Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas préempter.</p>	
<p><u>DROIT DE PREEMPTION URBAIN</u> 27 rue de la Poterne –</p>	

AC	207	LES LUMOIS
AC	360	LES LUMOIS
AC	361	LES LUMOIS
AC	362	27 RUE DE LA POTERNE
AC	363	27 RUE DE LA POTERNE
AC	208	LES LUMOIS

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas préempter

- Devis restauration bâtiment cantine (devis Come)

LE CONSEIL MUNICIPAL accepte le devis de l'entreprise COME de Parnay s'élève à 878 euros net de taxe. Les travaux seront effectués cet été.

- Reconnaissance de catastrophe naturelle

La commune a déposé à la Préfecture 2 dossiers au titre de la sécheresse 2022 et du tremblement de terre du 16/06/2023 (en attente de décision)

- AFRIEJ Transport solidaire – résultat des enquêtes et suite du dossier

Mme Pascale REBEILLEAU informe le Conseil Municipal des résultats de l'enquête effectuée auprès de citoyens jusqu'au 19/06/2023 : 4 bénévoles chauffeurs et 12 personnes ayant besoin d'un transport se sont manifestés. Ces personnes seront contactées prochainement pour acter le processus (compléter le formulaire d'inscription et la charte et valider le règlement de fonctionnement qui sera laissé aux intéressés).

- Lancement du dossier de consultation des entreprises – Aménagement et sécurisation de la rue de l'Eglise
Marché lancé le 22 juin dernier – remise des offres le 20 juillet à 17 h. (changement de date au lieu du 12/07). Le délai a été repoussé à la demande de plusieurs entreprises de travaux publics.

- Travaux ligne à haute tension – rue des Menais/rue de l'Eglise
Initialement les travaux devaient débuter le 5 juillet rue de l'Eglise (1 mois) + rue des Menais à compter du 17 juillet (1 mois). En réalité, l'entreprise TELELEC travaillant pour ENEDIS commencera le vendredi 7 juillet.

- Prochaines réunions de conseil municipal

- les jeudis 7 septembre 2023 ; 5 octobre 2023 ; 2 novembre 2023 ; 7 décembre 2023 et 11 janvier 2024

Le Maire, M. Pierre-Yves DELAMARE